

## MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

### ARRETE DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT « AVIS DE TEMPS FORT »

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/2,  
**Considérant** la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur une partie du parking de St Catherine, « AVIS DE TEMPS FORT »

### ARRÊTONS

#### Article 1 :

Le stationnement est interdit sur une partie du parking de St Catherine ( côté gauche, côté mer), le jeudi 14 mai 2026 à compter de 7h00 pour la manifestation « Avis de Temps Fort »

#### Article 2 :

La signalisation réglementaire de la zone interdite au stationnement est mise en place par les services techniques de la commune.

#### Article 3 :

La Gendarmerie et la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 11 mai 2026

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL

The image shows the official seal of the Municipality of Locmiquélic, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE LOCMIQUELIC' and 'HENNEBONT'. Overlaid on the seal is a large, handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Eric Paturel'.